



Par courriel : fin.minfinance-financemin.fin@canada.ca

Le 21 août 2020

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP), qui représente 15 000 physiothérapeutes, assistants-physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, je tiens à vous féliciter pour votre nomination au poste de ministre des Finances. Sachez que notre association est prête à contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, à l'élaboration du plan de relance économique de votre gouvernement en cette période de pandémie.

Les professionnels de la physiothérapie fournissent des soins et des traitements essentiels qui permettent aux Canadiennes et Canadiens de rester mobiles, en santé et actifs. L'ACP considère que l'accès rapide et efficace à la physiothérapie dans tous les milieux de soins améliore et protège la santé des citoyens et la capacité du système de santé. Cet accès demeure essentiel à l'amorce de la phase de rétablissement – physique, économique, sociétal – suivant la phase de réponse immédiate à la pandémie. C'est dans cette optique que nous avons préparé le mémoire prébudgétaire ci-joint. Ce document fait état de trois grands axes d'investissements fédéraux qui permettraient d'améliorer l'accès aux services de traitement, de promotion de la santé et de prévention des maladies offerts par les professionnels de la physiothérapie. Voici nos principales recommandations au gouvernement fédéral :

1. Investir davantage dans les soins de proximité, à domicile et en établissement pour répondre aux besoins de la population vieillissante, et financer une stratégie de vieillissement sain et actif.
2. Élargir la portée du programme d'exonération de remboursement du prêt d'études pour les professionnels de la santé en région rurale ou éloignée, afin d'inclure les physiothérapeutes, les assistants-physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique.
3. Accélérer le déploiement de la Stratégie canadienne pour la connectivité et y investir plus de fonds, afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour assurer la connectivité et l'accès aux technologies virtuelles, téléphoniques et électroniques dans le domaine de la santé.



En améliorant ainsi l'accès aux professionnels de la physiothérapie, le gouvernement pourrait mieux répondre aux besoins de sa population vieillissante, à la maison et dans la communauté, ce qui réduirait le recours à de coûteux soins de courte durée ou en établissement. Nous vous invitons à tenir compte de ces recommandations dans la planification des prochaines étapes du plan de relance économique et le prochain budget fédéral.

L'ACP salue le travail du gouvernement du Canada, qui s'est empressé d'offrir une aide financière généreuse aux citoyens éprouvant des difficultés économiques en raison de la COVID-19. Malheureusement, bon nombre de cliniques et d'entreprises de physiothérapie n'ont toujours pas accès à cette aide. Moyennant quelques changements supplémentaires à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), ce programme indispensable pourrait s'étendre à bien des entreprises qui ont besoin de soutien pour rester viables, tout en favorisant le retour au travail des bénéficiaires de la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

De nombreuses cliniques et entreprises de physiothérapie fonctionnent selon un modèle reposant sur des entrepreneurs et des sous-traitants. Comme les fournisseurs de services contractuels ne sont pas considérés comme des employés admissibles à la SSUC, l'application du programme à ces établissements est limitée. La modification des critères d'admissibilité pour inclure ces fournisseurs améliorerait l'accès des cliniques et des entreprises de physiothérapie au programme. Depuis qu'elles ont repris leurs activités, bon nombre d'entre elles font face à une baisse substantielle de revenus, notamment en raison de la diminution de leur capacité et du nombre de rendez-vous afin de respecter la distanciation physique. Si la SSUC incluait les fournisseurs de services contractuels, ces cliniques et entreprises auraient accès aux fonds supplémentaires nécessaires pour traverser cette période difficile.

Cette mesure favoriserait aussi le retour au travail des physiothérapeutes indépendants qui touchent la PCU, à un moment où les Canadiennes et les Canadiens ressentent les effets d'une diminution de l'activité physique en raison du confinement, de l'isolement et des restrictions physiques. De nombreux propriétaires de cliniques nous ont mentionné que l'exclusion des contractuels et des sous-traitants est un obstacle à la reprise de leurs activités. Plus l'interruption des services de physiothérapie se prolonge, plus la population canadienne risque d'éprouver des problèmes comme une limitation de la mobilité non traitée, une guérison plus lente, un accès réduit aux traitements de la douleur et un rétablissement plus long. Il est donc essentiel de s'assurer que ces services sont accessibles pour soutenir nos communautés lors de la reprise.

Enfin, nous encourageons le gouvernement à élargir la portée de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) ou à créer un nouveau programme d'aide directe aux petites entreprises qui ont du mal à payer leurs loyers commerciaux. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une question délicate relevant de plusieurs parties prenantes et champs de compétence. Cependant, dans sa forme actuelle, le programme n'offre pas une aide directe aux petites entreprises, prend la forme d'un prêt au lieu d'une subvention et présente un seuil d'admissibilité extrêmement élevé. Comme la distanciation physique fera sans doute partie de notre vie pendant un certain temps, le nombre de patients en clinique demeurera restreint, ce qui limitera les revenus potentiels. Qui plus est, les propriétaires commerciaux ne



Canadian
Physiotherapy
Association Association
canadienne de
physiothérapie

National Office / Siège Social
955 rue Green Valley Crescent, Suite 270
Ottawa ON K2C 3V4
T: 613-564-5454
F: 613-564-1577
information@physiotherapy.ca
www.physiotherapy.ca
www.physiotherapiecanadienne.ca

sont pas tous aussi souples et compréhensifs. Dans bien des cas, les petites entreprises sont placées dans une situation précaire, car elles sont tributaires de la disposition du propriétaire à contracter une dette. À notre avis, il y aurait lieu de modifier le programme pour que les entreprises de physiothérapie aient accès à l'aide directement et pendant plus longtemps, afin de traverser la crise et de continuer de soigner leurs patients.

Nous vous invitons à tenir compte de ces recommandations dans le plan de relance économique du gouvernement et le prochain budget fédéral. Encore bravo pour votre nomination à titre de ministre des Finances. Je serais ravi de vous rencontrer pour discuter de ces recommandations ou de toute contribution que pourrait apporter l'ACP.

Entretemps, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

John-Paul Cody-Cox
Chef de la direction
jpcodycox@physiotherapy.ca